



# TILLY



# DECEMBRE 2024





# SOMMAIRE

- Le mot du maire ..... page 2
- Le conseil municipal ..... page 3
- Etat-Civil ..... page 4
- Tarifs communaux ..... page 5
- Scolaire.....pages 6-7
- Travaux 2024.....page 8
- La vie de la Commune ..... pages 9
- Environnement & Cadre de vie .....pages 10, 11 & 12
- Infos pratiques ..... page 13
- Petite enfance, jeunesse..... page 14
- Services et solidarité ..... page 15
- Les associations..... pages 16 à 19
- Marchés et Produits locaux.....page 20
- Artisans Communaux.....page 21
- Urbanisme ..... page 22
- Adresses utiles..... page 23
- Fermeture réseau cuivre.....page 24
- Evénements à venir.....page 25
- Finances.....pages 26 & 27



Chers Tillois, chères Tilloises

En cette fin d'année 2024 marquée par beaucoup d'incertitudes, revenons sur quelques projets et événements qui ont jalonné la vie de notre commune.

L'aménagement des bâtiments du 9 bis grand rue a bien avancé cette année : les deux logements et la salle communale ont pris forme comme vous le verrez sur les photos page 8 . La fin des travaux est prévue pour courant 2025.

En ce qui concerne les télécommunications, le réseau fibre est désormais présent sur toute la commune et remplacera définitivement l'ancien réseau cuivre à partir de 2028.

Nous avons eu la joie de nous retrouver nombreux lors des festivités et cérémonies communales des vœux et du 14 juillet et lors des commémorations des 8 mai et 11 novembre. C'est avec plaisir que nous vous accueillons, tous et toutes lors de ces occasions. Je salue en particulier la venue des enfants de l'école de Tilly, accompagnés de leur professeure, Mme Maisonneuve.

Malgré une météo peu propice, le vide-grenier a été une autre occasion d'animer le village et il sera organisé de nouveau le dimanche 15 juin 2025.

Je profite de ce mot de fin d'année pour remercier notre personnel communal de sa disponibilité et de sa réactivité, ainsi que les associations qui œuvrent chaque année pour animer et organiser des moments de convivialité dans le village.

Enfin, le Conseil municipal et moi-même serons heureux de vous accueillir le **samedi 11 janvier 2025 à partir de 18h30** à la salle polyvalente pour célébrer ensemble la nouvelle année.

Je vous souhaite de passer de belles et heureuses fêtes de fin d'année.

Jean-Claude ROBIN



## FINANCES : BUDGET 2024

### BUDGET 2024

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
<b>OPERATIONS REELLES</b>			
011 Charges à caractère général	169 536,46 €	013 Atténuations de charges	- €
012 Charges de personnel	107 703,16 €	70 Produits des services du domaine	7 000,00 €
014 Atténuations de produits	23 241,97 €	73 Impôts et taxes	237 775,00 €
65 Autres charges courantes	132 607,50 €	74 Dotations subventions et participation	28 065,25 €
66 Charges financières	2 889,14 €	75 Autres produits de gestion courante	11 442,00 €
022		76 Produits financiers	- €
		77 Produits exceptionnels	- €
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>435 978,23 €</b>	<b>Total recettes réelles</b>	<b>284 282,25 €</b>
<b>OPERATIONS D'ORDRE</b>			
042 Transfert entre sections			
023 Virement à la section investissement	118 473,90 €		
<b>Total dépenses d'ordre</b>	<b>118 473,90 €</b>	<b>Total recettes d'ordre</b>	<b>- €</b>
<b>TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE</b>	<b>554 452,13 €</b>	<b>TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE</b>	<b>284 282,25 €</b>
002 Résultat reporté n-1		002 Résultat reporté N-1	270 169,88 €
<b>TOTAL DEPENSES =</b>	<b>554 452,13 €</b>	<b>TOTAL RECETTES =</b>	<b>554 452,13 €</b>

- €

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
<b>OPERATIONS REELLES</b>			
10 Dotations et fonds divers	- €	10 dotations et fonds divers	61 644,60 €
16 Emprunts et dettes assimilées	16 690,50 €	13 Subventions d'investissement	635 881,99 €
20 Immobilisations incorporelles	30 445,90 €	16 Emprunts	75 000,00 €
21 Immobilisations corporelles	1 420,00 €	4582 Opérations sous mandat	- €
23 Immobilisations en cours	850 000,00 €		
27 Autres immobilisations financières	- €		
4581 Opérations sous mandat	- €		
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>898 556,40 €</b>	<b>Total recettes réelles</b>	<b>772 526,59 €</b>
<b>OPERATIONS D'ORDRE</b>			
041 Opérations patrimoniales	- €	040 Transfert entre sections	- €
		041 Opérations patrimoniales	- €
		021 Virement de la section de fonctionn.	118 473,90 €
<b>Total dépenses d'ordre</b>	<b>- €</b>	<b>Total recettes d'ordre</b>	<b>118 473,90 €</b>
<b>TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE</b>	<b>898 556,40 €</b>	<b>TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE</b>	<b>891 000,49 €</b>
001 Résultat reporté n-1	- €	001 Résultat reporté n-1	7 555,91 €
<b>TOTAL DEPENSES =</b>	<b>898 556,40 €</b>	<b>TOTAL RECETTES =</b>	<b>898 556,40 €</b>

# FINANCES : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023

## Compte Financier Unique 2023

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION DE FONCTIONNEMENT	
DEPENSES		RECETTES	
OPERATIONS REELLES			
11 Charges à caractère général	55 335,46 €	70 Produits des services et du domaines	9 853,14 €
12 Charges de personnel	59 064,30 €	73 Impôts et taxes	322 074,79 €
14 Atténuations de produits	20 433,97 €	74 Dotations et participations	30 143,76 €
65 Autres charges courantes	128 601,24 €	13 Atténuations de charges	- €
		75 Autres produits de gestion courante	11 875,07 €
<b>Total dépenses de gestion courante</b>	<b>263 434,97 €</b>	<b>Total recettes de gestion courante</b>	<b>373 946,76 €</b>
66 Charges financières	3 117,97 €	76 Produits financiers	26,43 €
67 Charges exceptionnelles	- €	77 Produits exceptionnels	- €
22 Dépenses imprévues	- €		
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>266 552,94 €</b>	<b>Total recettes réelles</b>	<b>373 973,19 €</b>
OPERATIONS D'ORDRE			
42 Opérations d'ordre transfert entre sections		42 Opérations d'ordre transfert entre sections	
23 Virement à la section investiss.	- €		
<b>Total dépenses d'ordre</b>	<b>- €</b>	<b>Total recettes d'ordre</b>	<b>- €</b>
<b>TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE</b>	<b>266 552,94 €</b>	<b>TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE</b>	<b>373 973,19 €</b>
002 Résultat reporté n-1		002 Résultat reporté N-1	221 177,63 €
<b>TOTAL DEPENSES =</b>	<b>266 552,94 €</b>	<b>TOTAL RECETTES =</b>	<b>595 150,82 €</b>
<b>RESULTAT DE CLOTURE FONCTIONNEMENT = 328 597,88 €</b>			

SECTION D'INVESTISSEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
DEPENSES		RECETTES	
OPERATIONS REELLES			
20 Immobilisations incorporelles	8 277,05 €	13 Subventions	9 726,62 €
21 Immobilisations corporelles	4 156,37 €	16 Emprunts et dettes assimilées	- €
23 Immobilisations en cours	90 055,31 €		
<b>Total dépenses d'équipement</b>	<b>102 488,73 €</b>	<b>Total recettes d'équipement</b>	<b>9 726,62 €</b>
10 Dotations et fonds divers		10 dotations et fonds divers	43 477,17 €
16 Emprunts et dettes assimilées	16 461,47 €	1068 Excédent de fonctionn. capitalisé	44 589,15 €
27 Créances s/particuliers et autres pers	- €	27 Créances s/particuliers et autres pers	
<b>Total dépenses financières</b>	<b>16 461,47 €</b>	<b>Total recettes financières</b>	<b>88 066,32 €</b>
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>118 950,20 €</b>	<b>Total recettes réelles</b>	<b>97 792,94 €</b>
45 Opérations pour le compte de tiers	- €	45 Opérations pour le compte de tiers	- €
OPERATIONS D'ORDRE			
40 Opérations d'ordre transfert entre sections	- €	40 opérations d'ordre transfert entre sections	- €
		21 Virement de la section de fonctionn.	- €
<b>Total dépenses d'ordre</b>	<b>- €</b>	<b>Total recettes d'ordre</b>	<b>- €</b>
<b>TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE</b>	<b>118 950,20 €</b>	<b>TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE</b>	<b>97 792,94 €</b>
001 Résultat reporté n-1	- €	001 Résultat reporté n-1	28 713,17 €
<b>TOTAL DEPENSES =</b>	<b>118 950,20 €</b>	<b>TOTAL RECETTES =</b>	<b>126 506,11 €</b>
<b>RESULTAT DE CLOTURE INVESTISSEMENT = 7 555,91 €</b>			
<b>RESULTAT DE CLOTURE GLOBALE = 336 153,79 €</b>			

RESTES A REALISER SUR INVESTISSEMENT		RESTES A REALISER SUR INVESTISSEMENT	
RESTES A REALISER à reporter sur n+1 =	701 865,90 €	RESTES A REALISER à reporter sur n+1 =	635 881,99 €

# LE CONSEIL MUNICIPAL



Jean-Claude ROBIN, Maire



Claude SAYAGH, 1er Adjoint



Caroline DOUBLIER, 2ème Adjointe



Manuel HENRY



Jean-Yves LE SOURD



Brigitte REY



Aurélie VERBRUGGHE



Pascal DEBUYSÈRE



Michaël HADENGUE



Thomas ROBIN



Florence GLANARD



Yann LEPORE-BACHELET



Stéphane AUDUREAU



Michel GLANARD

Mairie de Tilly  
8 Grand rue  
78790 TILLY

Tél. 01 30 42 53 36  
Mail : mairie-tilly78@orange.fr

Heures d'ouverture du secrétariat  
au public

Lundi de 14 h à 16 h  
Mardi de 9 h 30 à 11 h 30  
Jeudi de 17 h à 19 h



Venez visiter le site  
de la mairie sur  
mairie-tilly78.fr

Communauté de Communes du  
Pays Houdanais

22, Porte d'Epemon  
78550 MAULETTE  
T 01 30 46 82 80  
F 01 30 46 15 75  
ccph@cc-payshoudanais.fr





### TILLY en quelques chiffres...

Nombre d'habitants au recensement 2020 : 509  
 Nombre d'habitations : 248  
 Superficie de la commune : 780 hectares  
 Longueur de voirie : 10 917 mètres

### LE PERSONNEL COMMUNAL

**Secrétaire de mairie**  
 Aline HARDEMAN  
**Agent technique**  
 Frantz MOUSSU  
**Agent de service**  
 Marie-Claire BERTHOLLE

## Etat-Civil

#### Naissances

Le 16 Février 2024 Madysson SYTADIN  
 Le 29 Mai 2024 Clémence ROBIN



#### Félicitations aux heureux parents

#### Mariage :

Le 12 Avril 2024 Emilie CHICHE & Rémi HAYART  
 Le 22 Juin 2024 Béatriz BARRIOS DEVIA & Thomas DOBOL  
 Le 06 Juillet 2024 Sacha PIANKO & Amel CAUSEVIC  
 Le 20 Juillet 2024 Dougan KPOLO & Antoine BRIDIER  
 Le 28 Septembre 2024 Cécile DUBUC & Loïc ROBIN  
 Le 23 Novembre 2024 Noémie GRONDIN & Guillaume CANDELARIA



#### Nos meilleurs vœux de bonheur

#### Décès

Le 30 Janvier 2024 Jean-Luc MONGREVILLE, à l'âge de 59 ans



#### Condolances à la famille endeuillée



## EVENEMENTS A VENIR

**Vœux du Maire**  
 Rendez-vous à toutes et tous le  
**Samedi 11 janvier 2025**  
 à partir de 18h30  
 à la salle polyvalente

**Le repas des aînés**  
 aura lieu le  
**Dimanche 23 mars 2025**  
 à la salle polyvalente  
 Les Tillois et Tilloises de  
 plus de 65 ans recevront une  
 invitation

**Vide Grenier**  
**Dimanche 15 juin 2025**  
 Rue du moulin à vent  
 et parking de la salle  
 polyvalente

**Fête Nationale**  
**Dimanche 13 juillet 2025**  
 Après-midi jeux  
 Buffet champêtre  
 Bal populaire

Cérémonies du souvenir le 08 mai et  
 le 11 novembre  
 aux monuments aux morts



## FERMETURE RÉSEAU CUIVRE

### FERMETURE DU RESEAU TELECOM CUIVRE :

ANTICIPEZ LA FIN DES SERVICES INTERNET ET DE TELEPHONIE FIXE SUR LE RESEAU HISTORIQUE ET MIGREZ AU PLUS TÔT VERS LA FIBRE OPTIQUE.

**A TILLY LE RESEAU FERMERA AU PLUS TARD LE 31/12/2027 FERMETURE TECHNIQUE !**

Une grande page de l'histoire des télécommunications est en train de se tourner.

Pendant plus de cinquante ans, le réseau cuivre a accompagné les Français dans leurs communications. D'abord réservé à la téléphonie, il a ensuite permis la généralisation de l'Internet haut débit, grâce à l'ADSL. Arrivé en fin de vie, le réseau cuivre est amené à fermer et à être remplacé par la fibre optique (ou d'autres technologies pertinentes).

Face à l'accélération des usages numériques et aux besoins croissants en connectivité, le réseau historique en cuivre a en effet atteint ses limites. Les réseaux en fibre, déployés massivement partout en France par les opérateurs et les collectivités locales dans le cadre du Plan gouvernemental France Très Haut Débit, permettent de mieux répondre aux enjeux numériques d'aujourd'hui et de demain.

Dans ce contexte, **Orange** (anciennement dénommé « France Telecom ») a annoncé dès 2019 sa volonté de fermer progressivement le réseau télécom cuivre, dont il est le propriétaire.

Les services utilisés au quotidien (appels téléphoniques, Internet, TV, VOD, streaming, services spéciaux, etc.) seront désormais assurés par d'autres réseaux, en premier lieu la fibre optique dont le déploiement est achevé sur notre commune. Si vous souhaitez uniquement conserver une ligne de téléphonie fixe, il n'est pas nécessaire de vous abonner à Internet ou à la télévision. Vous pouvez choisir parmi les offres de plusieurs opérateurs le service le plus adapté à vos besoins et le tarif d'abonnement le plus avantageux.

**Le réseau cuivre support historique des services de téléphonie fixe et d'Internet (ADSL, vDSL, etc.) sera définitivement fermé à Tilly au 31 décembre 2027.**

**Si vous êtes toujours connecté à ce réseau\*, vous devez vous préparer à vous connecter à la fibre pour éviter une coupure de vos services à cette date.**

*\*Si vous ne savez pas si vous êtes connecté à ce réseau, vous pouvez vérifier sur votre facteur et/ou prendre contact avec votre opérateur.*

### Qui est concerné ?

Si vous êtes toujours connecté au réseau télécom cuivre, vous êtes concerné :

- que vous soyez un particulier, une administration publique, une association, un professionnel ou une entreprise ;
- si vous utilisez un service de téléphonie fixe ou Internet, TV, Vidéo à la Demande (VOD), streaming, services spéciaux, etc. ...

Si tous vos services vous sont déjà fournis via la fibre optique par votre (vos) opérateur(s), vous n'êtes pas concernés par les conséquences de cette fermeture. En cas de doute, n'hésitez pas à contacter le ou les opérateurs de vos services de télécommunications fixes.

### Que devez-vous faire pour continuer à bénéficier de vos services ?

Il vous appartient d'anticiper et de préparer cette transition afin de continuer de bénéficier de vos services (téléphonie fixe et/ou Internet et/ou TV et/ou autres usages spécifiques) après le #date fermeture technique#. Vous devez, si cela n'est pas déjà fait, vous rapprocher de votre opérateur actuel ou de l'opérateur de votre choix pour faire le point sur vos besoins et souscrire une offre sur le réseau fibre ou toute autre solution alternative. Si vous n'avez aujourd'hui qu'un service de téléphonie fixe et que vous souhaitez conserver uniquement ce service et ne pas avoir accès à Internet, cela est tout à fait possible sur le réseau fibre.

Votre opérateur vous a peut-être déjà contacté à ce sujet, ou pourrait le faire prochainement. Veillez à prendre attention à ces communications. Assurez-vous également d'être bien en contact avec votre opérateur : des opportunistes pourraient profiter de cette opération pour au mieux vous proposer des prestations inutiles ou superflues, au pire tenter de vous escroquer.

Pour en savoir plus : Rendez-vous sur le site du Gouvernement <https://www.treshautdebit.gouv.fr/>



## TARIFS COMMUNAUX AU 1ER JANVIER 2024

### Location de la salle polyvalente

325 € pour les habitants de Tilly (sous-location interdite)  
650 € pour les habitants extérieurs à la commune.

*Renseignements et réservation auprès du secrétariat de mairie*



### Abonnement tennis



#### TARIF ANNUEL

60,00 € par adulte	100,00 € par couple ou deux membres de la même famille
40,00 € par enfant (jusqu'à 14 ans)	80,00 € : carte d'invitation annuelle
5,00 € : carte d'invitation d'une heure	10,00 € : caution clé

*Pour tous renseignements éventuels et inscriptions, s'adresser à Claude SAYAGH au 06.70.38.86.38*

### Cimetière

**Concession perpétuelle** : 700 € la concession de 1,00 m x 2,00 m

### Columbarium

Par case		Renouvellement
Durée	Montant	
5 ans	200,00 €	A l'issue de la période renouvellement possible par tranche de 5 ans (au tarif en vigueur pour une concession de 5 ans au moment du renouvellement)
10 ans	300,00 €	
15 ans	400,00 €	
20 ans	500,00 €	
25 ans	600,00 €	
30 ans	700,00 €	

**Jardin du souvenir** (dispersion des cendres) : 150 € (plaque non incluse).



## SCOLAIRE

Les communes de Tilly et Mondreville sont regroupées en un syndicat scolaire et les enfants sont répartis sur deux écoles



Pascaline MAISONNEUVE & Aurélie MOLINA

### Ecole de Mondreville

**Matin : de 8h40 à 11h40**  
(ouverture des portes à 8h30)  
**Après-midi : 13h30 à 16h30**

### Ecole de Tilly

**Matin : de 8h30 à 11h30**  
(ouverture des portes à 8h20)  
**Après-midi : de 13h20 à 16h20**

#### LES EFFECTIFS 2024-2025

##### Ecole de Mondreville : 38 élèves

Classe de Petite et Moyenne Section: 18 élèves  
Classe de Grande Section et CP: 20 élèves

##### Ecole de Tilly : 34 élèves

Classe de CE1 et CE2: 17 élèves  
Classe de CM1 et CM2: 17 élèves

Soit un total de 72 élèves sur le RPI

#### INSCRIPTIONS RENTREE SCOLAIRE 2025-2026

**Enfants concernés :** Enfants nés en 2022 et/ou enfants nouvellement arrivés dans la commune.  
Pour cela, il faudra dans un premier temps vous rendre à la mairie muni des documents suivants :

- Le livret de famille
- Un justificatif de domicile (facture, ...)
- Le carnet de santé de l'enfant

Dans un deuxième temps, il vous faudra rencontrer la directrice à l'école de Mondreville.  
Les inscriptions peuvent se faire à partir du mois de janvier

## SIVOS DE MONDREVILLE-TILLY

Les élus du Syndicat Intercommunal à vocation scolaire de Mondreville-Tilly :

Madame Cynthia DOMENECH Présidente  
Madame Caroline DOUBLIER, Vice-Présidente.

Les élus de Tilly délégués au SIVOS de Mondreville-Tilly : Michaël HADENGUE, Caroline DOUBLIER, Jean-Claude ROBIN et Florence GLANARD.

Pour tous renseignements sur les services périscolaires, vous pouvez consulter le blog du SIVOS en tapant l'adresse suivante :

<http://sivosmondrevilletilly.unblog.fr>

L'équipe du SIVOS est joignable par téléphone au 01.30.42.59.64 de 7 h à 8 h 30 et de 10 h 30 à 19 h 00, et le secrétariat au 01.30.42.52.24 les mardis et jeudis de 8h30 à 12h00. La présidente et la secrétaire peuvent recevoir sur rendez-vous

[sivos.mt@orange.fr](mailto:sivos.mt@orange.fr) : secrétariat du syndicat

[inscriptionscantine.sivosmt@gmail.com](mailto:inscriptionscantine.sivosmt@gmail.com) : inscription ou annulation de repas.

## ADRESSES UTILES



#### EAU

##### SAUR

6 route du Petit Clos  
78490 GALLUIS  
Tél : 01 77 78 80 01  
Numéro d'urgence 24/24 : 01 77 78 80 09  
<https://www.saurclient.fr>

#### TELEPHONE

##### Agence ORANGE de Mantes-la-Jolie

19 rue Gambetta  
78200 MANTES LA JOLIE  
Tél : 01 34 00 18 60  
[www.orange.fr](http://www.orange.fr)

#### ELECTRICITE

##### S.I.C.A.E. E.L.Y

33 rue de la Gare  
78910 TACOIGNIERES  
Tél : 01 34 94 68 00  
Dépannage Tél : 01 34 94 68 01  
<https://www.sicae-ely.fr>

#### ASSAINISSEMENT

S.P.A.N.C. (Service Public d'Assainissement Non Collectif)  
Communauté de communes du Pays Houdanais  
Porte d'Epernon  
78550 MAULETTE  
Tél : 01 30 46 82 80  
<https://www.cc-payshoudanais.fr>

#### DECHETS

##### SIEED

29 Bis, Rue de la Gare  
78890 GARANCIERES  
Tél. 01 34 86 65 49  
[www.sieed.fr](http://www.sieed.fr)

#### SOUS-PREFECTURE

18-20, rue de Lorraine  
78200 Mantes-la-jolie  
Tél. 01 30 92 74 00 - Fax 01 30 94 76 87  
Horaires : lundi au vendredi de 8h45 à 15h45.  
<http://www.yvelines.gouv.fr/Services-de-l-Etat/Sous-prefecture-de-Mantes-la-Jolie>



#### HOTEL DES IMPOTS

1 place Jean Moulin  
78201 Mantes-la-jolie  
Tél. 01 34 79 49 00  
<https://www.impots.gouv.fr/portail/>



#### GENDARMERIE

Brigade de Septeuil  
106, route Saint-Corentin  
78790 Septeuil  
Tél : 01 34 97 28 70 ou le 17  
<https://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/>



#### POMPIERS

Centre de secours de Bréval  
8 rue du Vieux Chêne  
78980 Bréval  
Tél. : 18

#### Agences postales

##### Dammartin :

12, Grande Rue  
78111 Dammartin-en-Serve  
Du lundi au vendredi de 14h30 à 17h –  
Le samedi de 9h à 12h



##### Septeuil

1 Rue Maurice Cléret  
78790 SEPTEUIL  
Le lundi de 9h à 12h—Le mercredi de 9h à 12h—Le vendredi de 14h à 17h  
<https://tarifs-postaux.fr>





## URBANISME

Le 6 septembre 2017 la commune de Tilly a approuvé le Plan Local d'Urbanisme (PLU). Celui-ci est consultable sur le site internet de la mairie : <https://www.mairie-tilly78.fr/> Il est nécessaire de le consulter avant toute demande de travaux afin de vérifier si ceux-ci respectent les règles d'urbanisme.

**Quelles autorisations, pour quels travaux ?**

**TOIT**  
Tuiles (réfection de toiture) : DP  
Auvent, préau  
• < 20 m<sup>2</sup> : DP  
• > 20 m<sup>2</sup> : PC  
Aménagement des combles ou tout autre aménagement en espace d'habitation  
• < 5 m<sup>2</sup> : aucune formalité si pas de modification de l'aspect extérieur du bâti  
• < 20 m<sup>2</sup> : DP

**PANNEAUX SOLAIRES, PARABOLE, VELUX :**  
DP

**FAÇADE, RAVALEMENT :** DP

**CREATION FENÊTRE ET CHANGEMENT DE MENUISERIES EXTERIEURES :** DP

**TERRASSE NON COUVERTE DE PLAIN PIED (BÉTON OU BOIS)**  
• Surélévée et/ou avec fondations profondes et/ou < 5 m<sup>2</sup> : aucune formalité  
• Surélévée et/ou avec fondations profondes < 20 m<sup>2</sup> : DP  
• Surélévée et/ou avec fondations profondes > 20 m<sup>2</sup> : PC

**GARAGE**  
• < 5 m<sup>2</sup> : aucune formalité  
• < 20 m<sup>2</sup> : DP  
• > 20 m<sup>2</sup> : PC  
• Transformation de garage en habitat quelle que soit la superficie : DP

**PISCINE**  
• < 10 m<sup>2</sup> non couverte restant moins de 3 mois : aucune formalité  
• < 100 m<sup>2</sup> ouverte : DP  
• < 100 m<sup>2</sup> avec couverture < 1,80 m de haut : DP  
• > 100 m<sup>2</sup> et/ou de haut et/ou local technique > 20 m<sup>2</sup> : PC

**MUR DE CLÔTURE, CLÔTURE**  
DP

**VÉRANDA, TERRASSES COUVERTES**  
• < 5 m<sup>2</sup> : aucune formalité  
• < 20 m<sup>2</sup> : DP  
• > 20 m<sup>2</sup> : PC

**CABANE BOIS OU BÉTON**  
• < 5 m<sup>2</sup> : aucune formalité  
• < 20 m<sup>2</sup> : DP  
• > 20 m<sup>2</sup> : PC

**PORTAIL**  
DP

**DANS LE CADRE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE :**  
• Pour une construction neuve : vous avez l'obligation de recourir à un architecte si la surface de plancher dépasse 150 m<sup>2</sup>.  
• Pour une extension supérieure à 20 m<sup>2</sup> il en est de même, si la surface de plancher ajoutée à celle de l'existant fait dépasser les 150 m<sup>2</sup>.  
Attention : il existe des cas particuliers où le recours à l'architecte est toujours obligatoire.

Services en ligne sur [Service-Public.fr](http://Service-Public.fr)

Pour connaître les travaux soumis à déclaration, vous pouvez vous rendre sur le site de la mairie : <https://www.mairie-tilly78.fr/> onglet urbanisme.

Lorsque des travaux sont effectués sans autorisation, les administrés s'exposent à des sanctions et à un blocage lors de la vente potentielle car le bien n'est plus conforme. Il faut donc déposer à ce moment des déclarations de travaux qui font perdre du temps (parfois plusieurs mois) sur la vente.

Vous souhaitez déposer un dossier de **permis de construire** ou une **déclaration préalable de travaux** : vous trouverez tous les renseignements concernant les grandes règles d'urbanisme ainsi que les imprimés à télécharger sur le site [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr) (rubrique particulier/logement/urbanisme).

Les plans cadastraux sont consultables sur le site [cadastre.gouv.fr](http://cadastre.gouv.fr)  
Le cadastre est aussi consultable en accès libre sur le site de la CCPH : [payshoudanais.infotp.com](http://payshoudanais.infotp.com)

Les dossiers devront impérativement être composés du nombre d'exemplaires et de pièces jointes indiqués sur l'imprimé Cerfa de demande, plus un exemplaire supplémentaire pour l'Architecte des Bâtiments de France lorsque la propriété est située dans le périmètre du château de Tilly.

A partir du 1er janvier 2022, vous pouvez déposer vos dossiers d'urbanisme à l'adresse mail suivante : [urbatilly78@orange.fr](mailto:urbatilly78@orange.fr)



## LA VIE DE L'ÉCOLE

### 15 juin 2024 — Fête de l'école

La fête de l'école de Tilly s'est déroulée samedi 15 juin 2024.

Actualité oblige, le fil rouge de cette matinée était « les Jeux Olympiques ».

Au programme, exposition du travail des élèves en arts visuels, spectacle des enfants, mise à l'honneur des élèves de CM2 et olympiades familiales. Un buffet partagé est venu conclure cette matinée festive où tous, parents, enfants, frères, sœurs... ont partagé rires, émotions, défis sportifs et artistiques. Une belle expérience à renouveler l'année prochaine !



### Halloween à l'école

Comme chaque année, l'école de Tilly a célébré Halloween. Les enfants, déguisés, ont pu apprécier en frissonnant les décorations impressionnantes prêtées par une famille de l'école.



### ENGLISH breakfast

La vie de l'école est ponctuée de nombreux événements. Cette année encore, les élèves ont pu prendre leur petit-déjeuner à l'école. Mais pas n'importe quel petit-déjeuner, un ENGLISH breakfast ! L'occasion de cuisiner et de se régaler tout en découvrant une autre culture et un nouveau vocabulaire anglais.





## LES TRAVAUX 2024



Après une longue période d'attente due aux démarches administratives (dépôt permis de construire, financement, demandes de subventions, appels d'offre) les travaux de la future salle communale et des deux appartements situés 9 bis Grand'Rue ont enfin commencés en juin 2024.



Suite à la réhabilitation des locaux, ainsi que du renforcement de la charpente et injection de résine dans les fondations ; les bâtiments sont, depuis peu, hors d'eau et hors d'air.

Les travaux avançant de manière régulière, nous espérons pouvoir inaugurer ces nouveaux locaux courant du deuxième trimestre 2025.



Un administré de la commune bien équipé a réparé une partie de la toiture de l'église, notamment la remise en place de plaques de zinc. Nous le remercions chaleureusement.



## ARTISANS COMMUNAUX

La commune de Tilly a le plaisir d'accueillir de nombreux artisans

*Wissoc Line*

Facilitez-vous vos déplacements professionnels de loisirs ou événements, mariage soirée privée...

EN ÎLE DE FRANCE

CONTACTEZ PATRICE VOTRE CHAUFFEUR VTC 07.60.28.55.89 / 06.79.38.80.00

HORIZON Clôtures Portails  
Particuliers professionnels collectivités

Cyril Coeurdray  
Gérant  
17bis rue de saint Laurent 78790 Tilly

06.79.18.83.67  
cyril.coeurdray@gmail.com

Mair... tout  
chez Fab  
styliste professionnelle onguière

Fabienne Collignon  
25 chemin des pierres  
78790 Tilly (Les Milleries)

maintenantchezfab@gmail.com

07 88 62 70 49  
@maintenantchezfab

Le Domaine  
DE LA GRANDE MAISON  
CHATEAU DE TILLY

Chambres d'hôtes  
4, Grand Rue - 78790 TILLY (Yvelines)  
Tél : 01.30.42.53.07 - 06.22.94.59.27  
Mail : domainedelagrandemaison@gmail.com

Les Gourmandises de Tilly

Redécouvrez les recettes de pâtisseries traditionnelles Françaises chez Claire

Consultez toutes mes pâtisseries fabriquées à partir de produits frais de qualités, non transformés et de saison et commandez vos gourmandises :

Le petit +

06 10 93 46 64  
lesgourmandisesdetilly@gmail.com  
lesgourmandisesdetilly

LIPHÉE  
Conciergerie & Sous-location Professionnelle

Dorine EKOBE  
Conciergerie & Sous-location Professionnelle

Rencontrons-nous, collaborons pour une expérience remarquable pour le visiteur ...

(+33) 06.76.14.93.45  
holipheehomes@gmail.com  
Versailles, et Île de France

SEBASTIEN GUINANT  
TAPISSIER

06 15 27 25 99  
guinant.sebastien@free.fr

## MARCHÉS ET PRODUITS LOCAUX

### Les marchés

**Adainville** : le 1er vendredi de chaque mois de 16h à 20h.  
**Dammartin-en-Serve** : les vendredis après-midis, à partir de 15h30.  
**Houdan** : les vendredis matins de 8h à 13h, rue d'Epernon.  
**Boutigny-Prouais** : les samedis matins de 7h à 13h, place de l'église  
**Septeuil** : les dimanches matins, place de la Mairie (place Louis Fouché) de 8h30 à 12h30  
**Bréval** : les vendredis matins de 8h à 13h30  
**Orgerus** : les dimanches de 8h à 13h, place des halles  
**Berchères-sur-Vesgre** : les jeudis matins, place de l'Eglise  
**Ezy-sur-Eure** : les jeudis matins (alimentaire) et dimanches matins (alimentaire et confection).  
**Ivry-la-Bataille** : les samedis de 8h à 13h



### Les producteurs locaux

**Le potager des Gâtines Rouges** : <https://www.facebook.com/Le-Potager-des-Gatines-Rouges> (aux merveilles du potager aux gâtines rouges)

**Les potagers de l'Ascanne** à Saint-Ouen-Marchefroy : <https://www.lespotagersdelascanne.fr/>

**Le local de Saison** à Bazainville : <https://fr-fr.facebook.com/lelocaldesaison/>

**La fraiseraie** de Houdan : <https://www.bienvenue-a-la-ferme.com/ile-de-france/yvelines/houdan/ferme/la-fraiseraie-de-houdan/560636>

**Safran** à Broué : <https://www.safrandesmet.com/>

**Cidre bio ferme du Coignet** à Neauphlette : <http://giteducoignet.free.fr/ferme-du-coignet.html>

**Pisciculture** de Vilette, poisson fumé et terrine : <https://www.pisciculture.fr/>

**Ferme du Moulin** Houdan : <https://www.lafermedumoulin-houdan.fr/>

**Ferme de la Tour** Montchauvet : <https://producteurs.yvelines.fr/fiche/ferme-de-la-tour/>

**Les volailles de Véronique** Civry la Forêt : <http://www.sortir-yvelines.fr/Gastronomie-et-terroir/Nos-idees-gourmandes/Boutique-volailles-veronique-civry>

**La Ferme du Loup Blanc** à Civry la Forêt : <https://www.facebook.com/SCEALAFERMEDULOUPBLANC/>

**La ferme Lecoq** à Longnes : <http://ferme.lecoq.free.fr/>

**La ferme du loup ravissant** à Bazainville : <https://www.fermeduloupravissant.com/>

**Les escargots de M. Devaux** à Favrieux : <https://www.escargots-devaux-78.com/>

Plus d'infos : <https://producteurs.yvelines.fr/>

## LA VIE DE LA COMMUNE

### Manifestations communales et commémorations



*Repas des anciens — 24 Mars 2024*



*Vide Grenier du 28 Avril 2024*



*Cérémonie du 08 mai 2024*



*Commémoration du 11 Novembre 2024*



*14 Juillet 2024*





## ENVIRONNEMENT & CADRE DE VIE



### COLLECTE DES DECHETS

Collecte des ordures ménagères (conteneur vert) et emballages (conteneur jaune) : **le Vendredi**  
Collecte des déchets verts (conteneur marron) : **le Vendredi - d'Avril à Décembre**

**Il est conseillé de sortir vos conteneurs la veille au soir.** Le ramassage peut se faire de très bonne heure et vos ordures risquent de rester devant votre porte.  
Pensez à rentrer vos conteneurs après passage des éboueurs, pour la sécurité de tous.

#### Encombrants :

**Depuis le 1er janvier 2022, la collecte des encombrants se fait uniquement sur rendez-vous.**

Chaque foyer peut bénéficier de deux collectes des encombrants par an.  
Pour prendre rendez-vous sur le site : [www.sieed.fr](http://www.sieed.fr) > espace particuliers  
Téléphone : 01 34 86 65 49



#### Verres:

Une colonne à verre est située à côté de la salle polyvalente.

Vous pouvez amener directement aux 4 déchèteries du réseau SIEED (dont la plus proche est à Houdan,) tous les déchets qui ne peuvent être collectés par les camions.  
Un badge est nécessaire pour accéder aux différentes déchèteries, il est délivré par le SIEED, le formulaire de demande est disponible sur le site du syndicat.

Les demandes de Bac sont à saisir directement sur le site internet du SIEED.

### **A PARTIR DU 1er JANVIER 2024**

Dans la continuité des changements apportés par les lois de transition énergétique pour la croissance verte (TECV) puis la loi anti gaspillage pour une économie circulaire (AGEC), le **TRI DES BIODECHETS est effectif au 1er janvier 2024.**

Pour les habitants du SIEED, cela signifie que les biodéchets (déchets alimentaires ou de cuisine) ne devront plus être mis dans la poubelle couvercle VERT, mais **VALORISES SUR PLACE** (exemple : poules, composteurs, espace réservé dans le jardin, etc...) »

Des composteurs sont mis à disposition par le SIEED. Des informations sur le site du SIEED : [www.sieed.fr](http://www.sieed.fr)

Collecte des ordures ménagères  
**Vendredi**  
Collecte des emballages  
**Vendredi**

Déchets verts  
**Vendredi** (d'Avril à Décembre) -  
1 Semaine sur 2 en Juillet / Août  
Ramassage des encombrants  
Sur Rendez-vous

**Vous avez un doute sur un objet à jeter :  
rendez-vous sur le site du SIEED : <http://www.sieed.fr>**



## LES ASSOCIATIONS

### Tilly Animations

En 2024, Tilly Animations a eu le plaisir d'accueillir les enfants et leurs parents pour la cueillette des œufs de pâques, qui connaît toujours un grand succès.

Pour 2025, nous faisons appel à toutes les bonnes volontés pour rejoindre l'association et permettre l'organisation de manifestations à destination des Tillois et Tilloise.

Vous pouvez contacter par téléphone Jean-Pierre Pichafroy au 06 52 37 32 54 ou par mail [tilly.animations@hotmail.com](mailto:tilly.animations@hotmail.com)

Dans l'attente de vous compter parmi nous, l'ensemble des membres de l'association vous présente ses meilleurs vœux pour 2025.

TILLY  
ANIMATIONS

M. Jean-Pierre  
Pichafroy

06 52 37 32 54

[tilly.animations@hotmail.fr](mailto:tilly.animations@hotmail.fr)





## LES ASSOCIATIONS

### Club des aînés

De septembre à juin, tous les sages de TILLY et des communes environnantes se retrouvent un mardi sur deux à la salle communale.

Nous jouons à de nombreux jeux tels que :  
Le skijo, le qwirkle, le yams, le rummikub chiffres ou lettres, le triomino, le scrabble, le chromino, la belote.

Nous sortons au restaurant, en voyage d'une journée ou au cabaret.

Nous fêtons les anniversaires en fin de mois.

Venez tester un mardi avec nous de 14h à 17h45.

Une collation et des gâteaux vous seront servis à 16h. Vous pouvez partir un peu plus tôt si vous le désirez.



#### Le Bureau du Club des Aînés

Présidente :  
Martine GUINANT  
01 30 42 52 44

Vice-Présidente et  
Trésorière :  
Françoise Hienard  
06 50 50 92 960

Secrétaire :  
Yvette Dequen  
06 08 52 88 37



## ENVIRONNEMENT & CADRE DE VIE

### Quelques règles essentielles de bon voisinage à respecter pour le bien-être de tous

#### Stop aux bruits inutiles

Tout type de bruit (domestique, lié à une activité professionnelle, culturelle, sportive, de loisirs...) ne doit pas porter atteinte à la tranquillité du voisinage, de jour comme de nuit.  
Un aboiement continu, une mobylette qui pétarade, les cris répétés d'un enfant... sont autant de nuisances sonores à proscrire systématiquement.

#### Bruits de chantier

Ils sont autorisés :

- Entre 7h et 20h du lundi au vendredi et entre 8 h et 19 h le samedi (sauf jours fériés)

Exception faite aux interventions d'utilité publique urgente.



**Appareils bruyants, outils de bricolage** (perceuse, raboteuse, scie) **ou de jardinage** (tondeuse à gazon, motoculteur...)

Ils sont autorisés :

- De 8h30 à 12h et 14h à 19h30 du lundi au vendredi
- De 9h à 12h et 15h à 19h le samedi
- De 10h à 12h les dimanches, jours fériés

#### Tapage nocturne

Entre 22 heures et 7 heures du matin : les bruits ou tapage injurieux ou nocturnes troublant la tranquillité d'autrui sont punis de l'amende prévue pour les contraventions de 3<sup>e</sup> classe.  
Code pénal : R 623-2

#### Bien vivre avec les animaux



#### Déjections canines

Les propriétaires de chiens sont tenus de ramasser les déjections de leur animal.

#### Nuisances sonores

Il est interdit de jour comme de nuit, de laisser crier ou gémir, de façon répétée ou prolongée, un ou des animaux dans un logement, un local commercial, sur un balcon, dans une cour ou un jardin, un enclos attenant ou non à une habitation, susceptibles par leur comportement, de porter atteinte à la tranquillité publique.

#### Nourrir des animaux

Déposer des graines ou de la nourriture en tous lieux publics, cours ou autres parties d'immeuble pour y attirer les animaux errants (chats ou pigeons), est interdit lorsque cette pratique risque de constituer une gêne pour le voisinage ou d'attirer les rongeurs.

#### Animaux errants

Les animaux ne doivent pas divaguer sur la voie publique et doivent pouvoir être immédiatement identifiables (puce ou tatouage). Le cas contraire, ils pourront être conduits en fourrière.

#### Chenilles processionnaires

Afin d'éviter une prolifération des chenilles processionnaires, il est demandé à chacun de procéder au retrait rapide du nid.



## ENVIRONNEMENT & CADRE DE VIE

### Respecter les lieux publics

#### Balayage des rues

Dans les voies où le balayage n'est pas assuré par la municipalité, les propriétaires riverains sont tenus de balayer ou de faire balayer devant leur façade sur une largeur égale à celle du trottoir.

#### Abandonner des déchets

Il est interdit d'abandonner, de déposer ou de jeter des débris, sur tout ou partie de la voie publique, trottoirs.

Jeter un papier au sol, vider le cendrier de sa voiture dans le caniveau ou abandonner des déchets sur la voie publique est rigoureusement interdit.



#### Jardiner sans brûler

Il est interdit de brûler tout déchet à l'air libre ou à l'aide d'incinérateurs individuels. Les déchets végétaux de jardinage sont considérés comme des déchets ménagers. Ils peuvent donc être déposés gratuitement par les particuliers à la déchetterie. En cas d'infraction, vous risquez une amende de 4<sup>e</sup> classe de 450€.

#### Planter sans dépasser

##### Sans mur

La plantation d'une haie de séparation entre deux propriétés doit respecter les consignes suivantes :  
- Une distance minimale de 0,50 m de la ligne séparatrice pour les arbustes ne dépassant pas 2 mètres.  
- Une distance minimale de 2 m de la ligne séparatrice pour les arbustes destinés à dépasser 2 mètres.  
La distance se mesure à partir du milieu du tronc ; la hauteur se mesure à partir du sol.

##### Avec mur

- Mur mitoyen, la distance est mesurée à partir du milieu du mur.  
- Mur appartenant au voisin, distance à partir de la face du mur qui donne chez vous.  
- Mur vous appartenant, distance à partir de la face du mur orienté vers le voisin.  
Toutes plantations ne respectant pas ces distances, peuvent être soumises à une demande d'élagage ou d'arrachage de la part de votre voisin. Celui-ci n'a pas le droit de couper lui-même les branches qui dépassent. Mais, il a le droit absolu d'exiger qu'elles soient coupées au niveau de la limite séparatrice.

#### Plantations le long de voies publiques

L'entretien est à la charge du propriétaire riverain, dont la responsabilité est engagée en cas d'accident.



#### Eviter les jambes cassées

En hiver, riverains, propriétaires ou locataires doivent dégager la neige accumulée sur les trottoirs devant leur domicile ou leur magasin, ainsi que d'y répandre du sel en cas de verglas.

Pour les habitats collectifs, il appartient aux syndicats de prendre les mesures qui s'imposent.

En cas de problème, la personne accidentée peut entreprendre des poursuites contre le riverain négligent car "chacun est responsable du dommage qu'il a causé non seulement par son fait, mais encore

par sa négligence ou par son imprudence".

Code général des collectivités territoriales et du Règlement sanitaire départemental

#### Que faire en cas de litige ?

Essayez d'abord un arrangement à l'amiable : exposez calmement à votre voisin les perturbations qu'il occasionne.

S'il n'y a pas de résultat, envoyez une lettre recommandée avec mise en demeure.

Puis, passé un certain délai, saisissez un médiateur, les forces de l'Ordre ou le Tribunal d'Instance selon les cas. La présence d'un avocat n'est pas nécessaire.



## LES ASSOCIATIONS

### Rencontres Musicales au fil de l'Eau

#### ReMuE

#### Rencontres musicales



En janvier eut lieu à Tilly, annoncé par *Le courrier de Mantes*, un concert flûte et violoncelle, par Béatrice Bellocq et Jérôme Huille. Une œuvre de la jeune Cécile Buchet y a été créée en présence de la compositrice, très applaudie.

Des tableaux de la peintre Sun-Hee Lee ont pu être admirés en sa présence pendant le traditionnel verre de l'amitié offert par Caroline et Sonia.

En juin et juillet, **ReMuE** a proposé de nouvelles *Incantations* pour l'eau, bien commun de l'humanité, aux lavoirs de Gilles et de Boissets, avec certains textes et poèmes pour enfants. À Gilles, l'invité était le conteur et poète Mario Urbanet, à Boissets, Antemanha a lu avec la poétesse Combilé Djikiné et le compositeur-poète Christophe Frionnet.



En novembre, une *Escapade au pays du chocolat* s'est tenue à la salle communale de Tilly :

- vendredi 15, la pianiste Silvia Amiech a montré le piano à queue aux élèves de l'école de Tilly, puis leur a joué du répertoire. Les enfants ont ensuite visité l'exposition préparée par Caroline Doublier et Sonia Langlois et dégusté des truffes autour du conte *Le roi du chocolat*.

- samedi 16, une quarantaine de personnes, tous âges confondus, a participé activement à un atelier de confection de chocolats animé par Sonia Langlois. D'autres ont visité l'exposition et visionné dans la mezzanine des films sur la production, la préparation et l'éthique du chocolat.

- dimanche 17, annoncé par *Le Courrier de Mantes*, un concert chant, piano, flûte et violoncelle a été proposé par Claire Feintrenie, Ariane Jacob, Anne-Cécile Cuniot et Sébastien Renaud, sur le thème des épices et du voyage, avec des œuvres de Ravel, Turina, Bernier, Duparc, Pécou, Hamelin et Piazzolla dont les musiques chantent chocolat, café, beauté et paysages lointains. L'après-midi s'est terminé par une dégustation de chocolats, avec y inclus une fontaine de chocolat !



Prochain concert : **dimanche 26 janvier 2025 à Tilly (78) – harpe, mandoline et guitare par le Trio Polycordes**

👉 Renseignements : [ReMuE.asso@laposte.net](mailto:ReMuE.asso@laposte.net)

👉 Informations ateliers d'écriture (français ou allemand) : [antemanha@hotmail.fr](mailto:antemanha@hotmail.fr)

👉 **ReMuE** est sur Facebook @Remue Tilly et sur le site <https://www.ivane-beatrice-bellocq.eu/remue/>

## LES ASSOCIATIONS

### Espace 6



ESPACE 6

Mme Catherine  
Theillard

01 30 42 51 80

Toutes l'équipe d'Espace 6 se joint à moi pour vous souhaiter de belles fêtes de fin d'année.

Les cours de gymnastiques sont toujours d'actualité le mercredi soir de 20h00 à 21h00.

Merci pour votre fidélité tout au long de ces années.

La présidente  
Catherine THEILLARD

## INFOS PRATIQUES

### RECENSEMENT MILITAIRE

**Vous venez d'avoir 16 ans ? Pensez à vous faire recenser.**

#### Modalités :

Se présenter à la mairie du domicile avec votre carte d'identité, et le livret de famille de vos parents.

**Rappel :** Cette formalité est obligatoire pour pouvoir se présenter aux concours et examens publics (permis de conduire y compris).



### Le Passeport et la Carte Nationale d'Identité



Les demandes de passeports et de CNI peuvent se faire dans n'importe quelle mairie en France à condition qu'elle soit équipée d'une borne biométrique. **La commune de Tilly n'est pas dotée de cet équipement.**



Il est possible de faire une pré-demande en ligne sur le site sécurisé : <https://ants.gouv.fr/>

Ensuite il convient de se rendre en mairie muni du numéro de dossier et des pièces justificatives demandées lors de la pré-demande. Le Passeport et la CNI seront à retirer dans la mairie où la demande a été déposée.

**Attention renseignez-vous avant de vous rendre en mairie, la plupart sont sur rendez-vous.**

### Les listes électorales

Pour vous inscrire sur les listes électorales, vous pouvez vous rendre en mairie muni d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile ou bien vous inscrire sur le site [service-public.fr](http://service-public.fr)

En cas de doute, vous pouvez vérifier votre inscription électorale au lien suivant : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R51788>

Les jeunes qui atteindront 18 ans avant les élections seront inscrits d'office dans la commune de leur recensement militaire.



Que vous soyez un Particulier, un Professionnel ou une Association, le Ministère de l'intérieur met en ligne différentes téléprocédures, formulaires CERFA et conseils, pour vous accompagner dans vos démarches administratives quotidiennes,

Les **démarches** mises en oeuvre par le ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales sont accessibles par le portail [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)

## PETITE ENFANCE - JEUNESSE

avec la CCPH



### LES CRECHES ET MICRO CRECHES

La Communauté de Communes du Pays Houdanais met à disposition des familles **résidant sur le territoire**, des équipements d'accueil communautaires pour les enfants âgés de 2 mois et demi à 4 ans. Ces structures « petite enfance » permettent à vos enfants de connaître une première expérience de vie sociale et de participer à des activités d'éveil.

Le Relais Communautaire d'Assistant(e)s Maternel(le)s met en relation les parents employeurs et les assistantes maternelles et les aide dans leurs démarches.

Contact : Communauté de Communes du Pays Houdanais  
22 Porte d'Épernon  
78550 MAULETTE  
Tél : 01 30 46 82 85

### LES CENTRES DE LOISIRS

La Communauté de Communes du Pays Houdanais met à disposition des familles des « Accueils de Loisirs Sans Hébergement », pour les enfants âgés de 3 à 11 ans révolus.

Ce service propose des activités de loisirs tout au long de l'année les mercredis et pendant les vacances scolaires.

Tous les enfants résidant sur la Communauté de Communes du Pays Houdanais peuvent être accueillis dans n'importe lequel des centres situés sur le territoire. Aujourd'hui, 9 accueils de loisirs communautaires fonctionnent.

Ces centres sont gérés soit par des associations locales, que la CCPH subventionne, soit confiés par la CCPH à un prestataire (l'IFAC 78). Les participations financières des familles sont adaptées à leurs revenus, et une des premières actions de la politique « Enfance Jeunesse » de la CCPH a été de mettre en place une grille tarifaire unique en fonction des quotients familiaux pour tous les accueils de loisirs du territoire.

### LE SECTEUR "JEUNES"

Activités sportives, manuelles ou culturelles, ateliers, sorties, soirées, stages à thèmes, mini-camps... de quoi satisfaire toutes les envies de vos adolescents !

La Communauté de Communes propose un programme d'animations sur chaque période de vacances scolaires (sauf le mois d'août). Les activités se déroulent majoritairement sur les après-midi (sauf si elles requièrent toute la journée). Les horaires de fonctionnement sont propres à chaque activité. Tous les jeunes résidant sur le Pays Houdanais âgés de 12 à 17 ans (révolus) peuvent y participer !

#### **Fonctionnement**

En tant que responsable légal, vous devez effectuer une inscription chaque année. Vous devrez alors remplir un dossier administratif répondant aux exigences réglementaires en matière d'accueil de mineurs.

Les programmes d'activités sont envoyés à chaque inscrit (il est également diffusé dans chaque mairie et sur le site Internet de la CCPH). A la réception de ce programme, chaque jeune peut s'inscrire sur les activités de son choix en fonction des places proposées.

Sur chaque journée de fonctionnement 1 à 5 activités variées sont proposées. L'équilibre du planning se fait entre activités sportives, activités artistiques et culturelles, activités de formation, et activités de loisirs (dans le but de satisfaire le plus grand nombre). Le programme se fait également entre activités que l'on peut proposer sur le territoire (en lien avec les associations ou les prestataires locaux, ou en animation directe sur les différents équipements du pays Houdanais), et activités hors territoire sur lesquelles les jeunes ne peuvent s'y déplacer par leurs propres moyens (exemple : cinéma, patinoire, bowling...).

#### **Exemples d'activités proposées par le secteur "Jeunes" :**

Équitation, golf, tir à l'arc, céramique, stage radios, catamaran, formation premiers secours, patinoire, jungle laser, cinéma, bowling, tournoi de jeux vidéos, sorties culturelles sur Paris, Parc Astérix, diverses activités sportives (sports collectifs, badminton, tennis de table), accro branches, journées à la mer, soirées spectacles...

Joindre le service « jeunes »

Lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30, Jeudi de 13h30 à 19h00

Tél : 01 30 46 82 91

*Pour tous renseignements complémentaires, consulter le site de la CCPH ([www.cc-payshoudanais.fr](http://www.cc-payshoudanais.fr))*

## SERVICES ET SOLIDARITÉ

### **OXYJEUNES, "L'espace info santé pour les jeunes de 11 à 25 ans"**

C'est un lieu d'accueil, d'écoute et d'orientation des jeunes, de manière anonyme et gratuit. Ouvert du mercredi au vendredi de 10h à 16h30, une psychologue reçoit sur rendez-vous tous les mercredis (01.30.46.99.70). Les locaux sont situés dans la Cour d'Honneur de l'Hôpital de Houdan.

Un espace d'écoute avec un psychologue, des ressources documentaires et un réseau de professionnels est ouvert aux parents les lundis et mardis de 10h à 16h30, psychologue sur rendez-vous tous les mardis de 17h45 à 20h45 (01.30.46.99.88).

[oxyjeunes@hopitalhoudan.fr](mailto:oxyjeunes@hopitalhoudan.fr)

### **Services à domicile**

**L'ADMR**, association de service à domicile, intervient auprès des personnes ayant des difficultés à effectuer certains gestes de la vie quotidienne (personnes âgées, malades ou accidentées, grossesse, maladie...).

Renseignements: 8, rue d'Épernon à Houdan, le lundi de 9h à 16h, mardi de 9h à 17h, mercredi de 9h à 12h, jeudi de 9h à 17h et vendredi de 9h à 16h.

Tél : 01 30 46 10 19

#### **Portage de repas à domicile.**

Si vous avez 60 ans ou plus ou si vous avez une mobilité réduite occasionnelle ou permanente qui ne vous permet pas de préparer vos repas.

Renseignements : service de portage de repas à domicile organisé par la CC Pays Houdanais.

Tél : 01 30 46 82 91

#### **Télé Assistance :**

Proposée en liaison avec le Conseil départemental des Yvelines, c'est une solution efficace, un lien sûr et facile avec un centre d'écoute à l'extérieur en cas de malaise, chute...

**Renseignements : s'adresser à la mairie de Tilly**

### **Aide à l'Emploi**

Communauté de communes du Pays Houdanais :

Tél : 01 30 41 34 17

Courriel: [service-emploi@cc-payshoudanais.fr](mailto:service-emploi@cc-payshoudanais.fr)

Mission locale d'Insertion de Mantes-

Contact : par téléphone au 01 30 94 23 44

### **La Croix-Rouge Française**



Elle est installée 32, Route d'Anet à Houdan.

L'écoute et l'accompagnement des personnes accueillies sont au cœur de l'action.

Plusieurs services sont proposés, soit au bureau à Houdan, soit dans le cadre d'un dispositif itinérant :

- Aide alimentaire,
- Aide vestimentaire,
- Accompagnement personnalisé sur des démarches administratives et des actions d'orientations.

Des tournées régulières sont organisées dans les principales communes grâce à un véhicule spécialement aménagé (grâce à la fondation Peugeot).

Pour réaliser toutes ces actions la Croix-Rouge d'Houdan recherche des bénévoles.

**Pour plus d'informations s'adresser  
au 01 78 82 58 43**

ou [eq.pays-houdanais@croix-rouge.fr](mailto:eq.pays-houdanais@croix-rouge.fr)



Le centre de santé de Houdan vous accueille du Lundi au vendredi 8h à 20h et le Samedi 8h à 13h30

Prise de rendez-vous quotidienne à l'accueil ou au 01.34.83.78.70 ou Doctolib

### **Services de garde**

**Gardes de médecine :** vous devez composer le 15. Vous serez alors en contact avec un médecin régulateur de l'Aide Médicale d'Urgence (SAMU) qui avertira en fonction du besoin, le médecin de garde ou, si besoin est, un autre service.

#### **Pharmacies**

Afin de simplifier l'accès des malades aux pharmacies de garde, un numéro est mis à votre disposition, le 17.

Ce numéro vous mettra directement en rapport avec la gendarmerie

### **Centre de Soins Non Programmé**

Depuis le 05 février 2024, le Centre de Soins Non Programmé de Houdan est ouvert. L'accueil se fait directement dans le service, pas de prise de rendez-vous.

Horaires d'ouverture :

Du Lundi au Samedi de 8h00 à 20h00

Le Dimanche et jours fériés de 10h00 à 17h00